



Huissier pour ma fille qui n'habite plus chez moi

Par **alexis789**, le **25/04/2011** à **22:15**

Bonjour, rnaujourd'hui en rentrant je reçois une lettre d'huissier adressée à ma fille, or celle ci ne demeure plus chez moi et je n'ai pas de nouvelles depuis plusieurs mois Elle est majeure et je ne connais pas son adresse ni si elle travaille . Je viens de m'apercevoir qu'elle a des problèmes d'argent et qu'elle n'a pas payé ce qu'elle devait, j'ai peur que son histoire me retombe dessus, je ne sais pas quoi faire et ne peut pas et ne veux pas payer ses erreurs...rnIl est signifié sur le papier de l'huissier : " je vous signifie d'une requête et d'une ordonnance sur requête rendue par la juridiction de proximité de..... ainsi que la requête sur laquelle elle a été rendue" " je vous signifie une SIGNI IP SANS CDT"rnQue risque t-elle? et moi?rnet si elle ne peut pas payer?rnMerci par avance

Par **corimaa**, le **25/04/2011** à **22:53**

Vous refermez l'enveloppe et vous marquez dessus NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée) et vous la mettez dans une boite postale rnL'huissier devra faire des recherches pour la retrouver

Par **mimi493**, le **25/04/2011** à **23:12**

pourquoi ouvrez-vous le courrier adressé à votre fille ?rnUne lettre se remet en boite avec NPAI si elle n'est pas ouverte.